

# **La dimension économique des alliances sécuritaires atlantiques**

Yves Bélanger  
Directeur  
Groupe ressource sur l'industrie militaire et la sécurité  
UQAM  
20 mai 2009

## **Résumé**

Cet article a pour objet de démontrer que l'évolution des alliances sécuritaires et militaires s'est accompagnée d'un remodelage du marché de défense et des entreprises qui le chapeautent au point où celles-ci apparaissent aujourd'hui beaucoup plus intégrées à l'échelle atlantique que ne le sont les institutions politiques. Actuellement, un réseau formé d'une poignée de firmes d'armement du Nord domine le marché tout en contribuant à l'unifier. La question est maintenant de savoir quel sera l'impact de sa marche vers la globalisation.

Au cours des dernières années plusieurs thèses, fondées sur une vision unidimensionnelle du monde, ont proposé des analyses séduisantes mais qui ont souvent mal résisté au temps. Ainsi, à la fin de la guerre froide, on a cru passer d'une dynamique sécuritaire et militaire bipolaire à la domination sans conteste de l'hyperpuissance américaine. Les résultats mitigés obtenus par les Américains sur la scène internationale, la crise économique et la difficulté à imposer une paix américaine en Afghanistan, en Irak et dans la région du Moyen-Orient ont montré que cette conception unipolaire du monde était condamnée à faire long feu.

Actuellement, plusieurs acteurs de la communauté internationale parient sur l'émergence d'une nouvelle architecture politique, économique et sécuritaire qui se définira en grande partie en fonction de la montée en puissance du BRIC. De là à conclure que les quatre pays concernés (Brésil, Russie, Inde et Chine) vont devenir de nouveaux pivots du pouvoir sécuritaire planétaire, il n'y a qu'un pas à franchir.

L'idée que le centre de gravité de la planète se déplace vers la zone pacifique est une autre analyse largement partagée. Les plus récents documents d'orientation américains accréditent ce point de vue<sup>1</sup>, semblant montrer que Washington relativise de plus en plus la zone atlantique et projette de s'investir de façon plus consistante dans la zone pacifique.

Nous reconnaissons volontiers que le pouvoir se fragmente à l'échelle internationale, tout comme nous constatons, avec d'autres, l'influence croissante de pays asiatiques. Mais nous hésitons à décréter pour autant le caractère inéluctable des thèses que nous venons d'évoquer car il faut aussi compter avec les efforts qui seront déployés en vue de faire contrepoids à ces tendances.

Toutefois, une chose apparaît évidente, la dynamique actuelle semble favoriser la recherche d'approches collectives au profil continental et transcontinental, notamment dans le domaine sécuritaire. L'heure est aux partenariats, coalitions et alliances. Même l'hyperpuissance américaine réalise aujourd'hui qu'elle ne peut plus imposer seule sa loi avec légitimité et efficacité<sup>2</sup>. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans la zone atlantique où un dialogue d'une nouvelle nature commence à se manifester. Les discussions sont d'autant plus complexes qu'elles recouvrent des dimensions multiples. La sécurité est l'une de ces dimensions non seulement pour son apport à la stabilité, jugée essentielle à l'intégration économique, mais également parce qu'elle est un des terrains où prend corps ce qu'on nomme communément la gouvernance mondiale.

---

<sup>1</sup> U.S. Department of Defense, *Quadrennial Defense Review Report*, Washington, 2010, White House, *National Security Strategy*, Washington, 2010.

<sup>2</sup> Comme le constate le gouvernement Obama dans la plus récente livraison de la *National Security Strategy 2010*, Government of United States, 2010.

Le présent texte propose de procéder à un déblayage de la dynamique continentale et intercontinentale de la zone atlantique en matière de sécurité. Notre objectif premier est d'analyser ce que ce processus est susceptible de porter dans l'univers mal connu de l'économie de défense. Mais avant de nous attaquer à cette question, une revue du cadre politique en émergence nous apparaît indispensable.

## **L'évolution de la conception sécuritaire continentale dans la zone atlantique**

Depuis une dizaine d'années, la recherche d'un cadre sécuritaire mieux adapté à la mondialisation et au désir de construire un nouvel ordre mondial s'est traduite par la transformation des institutions en place et l'émergence de nouvelles. Le phénomène le plus frappant concerne ce qui semble être la recherche d'une plus grande unité à l'échelon continental.

Au sein de l'Union européenne, dans la foulée de la signature du traité de Maastricht et de l'accord franco-britannique de Saint-Malo a pris forme la politique européenne de sécurité et de défense (PESD-1999) renforcée par le traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009. La PESD n'est pas une politique de défense au sens traditionnel du terme, ni le bras armé de l'Europe comme aspirait à le devenir l'Union de l'Europe occidentale qui l'a précédée, elle se présente plutôt comme un instrument de coopération et un outil de gestion de crises<sup>3</sup>. La PESD a été suivie par la mise en place de l'Agence européenne de défense (AED), en 2004, une institution qui cherche de son côté à favoriser le maintien et le développement de capacités militaires. La PESD et l'AED veulent incarner une volonté d'aide et d'assistance au sein des pays membres de l'Union. Cette tâche n'est pas aisée à assumer dans la mesure où certains pays influents comme le Royaume-Uni et la France s'interrogent sur l'utilité de cette structure par laquelle les nouvelles institutions européennes disposent de moyens financiers limités et, surtout par laquelle elles doivent se situer par rapport à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont la mission est elle-même l'objet d'un processus de redéfinition<sup>4</sup>. Étant donné que la quasi totalité des adhérents à l'AED sont également membres de l'OTAN ce dernier enjeu n'est pas mineur. Néanmoins, le fait que l'Union européenne persiste dans son intention de prendre en main sa propre sécurité exprime un désir d'autonomie pouvant influencer sur l'évolution du périmètre atlantique<sup>5</sup>.

À l'échelle de l'Amérique du Nord le partenariat continental est une réalité depuis la Seconde Guerre mondiale et a pris une forme institutionnelle en 1958 suite à la création du NORAD, une alliance formée en vue d'assurer la détection et la défense aérienne du continent<sup>6</sup>. Dans le contexte des attaques terroristes contre New York et Washington en 2001, la structure du commandement militaire américain a été remaniée, donnant naissance au Northcom dont la zone de responsabilité s'étend des Caraïbes à

---

<sup>3</sup> Emmanuel Sérot, *L'Europe de la défense*, Paris, La documentation française, 2007.

<sup>4</sup> Joaquin Broch Huesco, *La relation UE-OTAN : complémentarité ou subordination?*, Diploweb.com, 14 mars 2010.

<sup>5</sup> Frédéric Charillon, *L'eupéanisation de la défense*, Paris, La documentation française, 2005.

<sup>6</sup> Stéphane Roussel, *The North American Democratic Peace. Absence of War and Security Institution-Building in Canada-US Relations, 1867-1958*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

l'Arctique. Préoccupé par l'incidence de cette réforme sur sa souveraineté nationale, le gouvernement canadien a été à l'origine d'aménagements aux projets sécuritaires de son puissant voisin du Sud. Un groupe de planification binational a vu le jour en 2002 et ses travaux ont permis de conclure une entente permettant de préserver l'existence du NORAD, mais en le plaçant sous un commandement unifié avec le Northcom<sup>7</sup>. Par ailleurs, les responsabilités du NORAD ont été revues de manière à intégrer une tâche d'avertissement maritime (2006). Suite à une première conférence tenue au Mexique sur la sécurité à l'échelle des Amériques, un Partenariat sur la sécurité et la prospérité (PSP) a été institué en 2005. Le PSP est présenté comme un instrument de concertation mais l'analyse de l'ordre du jour de ses rencontres permet de constater qu'en fait ce forum réunissant les trois partenaires de l'ALÉNA a pour but de faire converger les visions des délégations nationales vers une conception unifiée des intérêts économiques et sécuritaires. Sous l'influence du PSP, l'intégration sécuritaire continentale de l'Amérique du Nord a surtout progressé en fonction de l'agenda des États-Unis. Le Canada et le Mexique disposent toujours d'une marge de manœuvre où les préoccupations de souveraineté nationale peuvent s'exprimer, mais à chaque occasion où il convient de le faire, une grande volonté politique est nécessaire.

Au Sud, on ne retrouve pas d'intégration sécuritaire aussi formelle et développée qu'au Nord. Des changements potentiellement intéressants manifestant une volonté d'affranchissement face aux États-Unis sont néanmoins perceptibles, notamment depuis le début des années 2000. Un processus de regroupement autonome a été entrepris en 1986 par la création du groupe de Rio. Il s'est poursuivi en 2008 avec l'annonce d'un projet de communauté regroupant l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>8</sup>. Demeuré sans véritables suites, il a ressurgi en février 2010 au « sommet de l'unité » où a émergé un nouveau projet d'alliance nommé temporairement la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CEALC). Cet enchaînement de projets viserait à permettre l'expression d'une voix latino-américaine indépendante de l'organisation des États américains (OÉA).

Par ailleurs, les 12 pays de l'Amérique du Sud ont créé l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) en 2008, une alliance demeurée plutôt théorique jusqu'à maintenant. Elle sert néanmoins de point d'appui à diverses démarches dont l'une, la création du Conseil de défense sud-américain (CDS)<sup>9</sup>, s'ouvre sur des enjeux en prise directe sur le dossier militaire. Le CDS n'est pas une alliance au sens classique du terme. Il cherche à rapprocher les vues des pays membres en regard des enjeux de défense en se faisant le promoteur d'une plus grande coopération. Sa mission couvre quatre volets soit (1) rapprocher les politiques de défense nationales, (2) organiser des actions humanitaires et opérations de paix, (3) soutenir le développement d'une industrie de défense latino-américaine et (4) agir dans le champ de la formation militaire. La tâche est ardue dans une région du monde divisée idéologiquement et où les tensions liées à la nature de la relation à développer avec les États-Unis est un sujet de

<sup>7</sup> Lisa Daniel, *Nothcom, NORAD Inextricably Linked*, American Forces Press Service, 11 mars 2010.

<sup>8</sup> *Amérique latine-Caraïbes: union sans les États-Unis décidée à nouveau, mais non concrétisée*, latinreporter.com, 24 février 2010.

<sup>9</sup> *Le Conseil sud-américain de défense est inauguré*, Centre d'études interaméricaines, 11 mars 2009.

préoccupation permanent. La situation est d'autant plus complexe que plusieurs gouvernements exploitent une rhétorique aux relents anti-américains mais n'hésitent pas pour autant à signer des accords militaires avec Washington comme l'ont fait le Brésil en mars 2010 et le Mexique le mois suivant<sup>10</sup>. Il demeure qu'en procédant à un important déploiement en Colombie, en ayant permis des interventions militaires au Pérou et en ayant tenté de destituer le président Hugo Chavez du Venezuela, les États-Unis ont mené une politique qui a poussé plusieurs pays à faire bloc contre eux.

La maîtrise des conflits infra-étatiques constitue le plus grand défi sur le continent africain. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) fondée en 1963 prônait le respect de la souveraineté et la non ingérence, des principes qui l'ont rapidement rendue incapable de contribuer efficacement à la stabilisation du continent. L'Union africaine (UA) qui lui a succédé en 2002 approche la question différemment. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) mis en place par l'UA en 2005 s'inspire de la structure de l'ONU. Le CPS adopte donc des résolutions en matière de paix et de sécurité, peut imposer des sanctions et déployer des forces aptes à s'interposer entre belligérants dans les zones de conflit. Il est formé de 15 pays élus par l'UA. Cette dernière se donne donc un outil pour intervenir dans les conflits locaux<sup>11</sup>. Le CPS est d'ailleurs intervenu au Darfour et a adopté en 2010 des sanctions contre Madagascar. Mais l'immensité du continent africain, les moyens limités d'un grand nombre de pays et la diversité des cultures rendent complexe le processus d'intervention<sup>12</sup>. Le CPS a encore à faire la preuve de son emprise et de son autorité sur le continent.

Même si le processus est manifestement plus nouveau et plus fragile au Sud, il faut admettre qu'une logique sécuritaire continentale pourrait succéder au système colonial et aux mécanismes d'influence de la guerre froide. Pour l'Amérique latine et l'Afrique la démarche tend de surcroît à affirmer une volonté d'indépendance. Partout la question de l'autonomie face à l'hyperpuissance américaine est une donnée de l'équation sécuritaire qu'il est nécessaire d'intégrer à l'analyse. Mais il faut aussi se demander si cette logique continentale à laquelle nous faisons référence est l'expression d'un nouvel ordre et non pas celle d'un nouveau désordre sécuritaire.

---

<sup>10</sup> *Brésil et États-Unis signent un accord de coopération militaire*, latinreporter.com, 13 avril 2010.

<sup>11</sup> Romano Prodi, « Une intégration progressive de l'Afrique sera le socle du développement du continent », *Le monde*, 19 mai 2010.

<sup>12</sup> Par exemple l'Afrique centrale s'est dotée de ses propres instances sécuritaires (COPAX). Il pourrait devenir difficile d'assurer le caractère opérationnel d'une institution de paix conforme à l'architecture de l'Union africaine.

## La dynamique intercontinentale

Une partie de la réponse à cette préoccupation se situe dans les collaborations intercontinentales. L'OTAN est, à cet échelon, le forum le plus connu. Elle est née, au début de la guerre froide (1949), à titre d'alliance de défense collective chargée principalement de coordonner une force occidentale dissuasive essentiellement concentrée en Europe. On connaît la suite, le Pacte de Varsovie a vu le jour, l'hémisphère Nord s'est divisé en deux et un long règne d'équilibre de la terreur a suivi. La fin de la guerre froide a tout remis en question et l'OTAN s'est transformée. L'organisation a accueilli 12 de ses anciens adversaires pour porter à 28 le nombre de ses membres, revu ses fonctions et missions à la hausse, élargi sa zone d'intervention et repensé ses capacités de planification. Ses interventions sur les théâtres de Bosnie et d'Afghanistan devaient démontrer le pouvoir-faire de cette nouvelle OTAN, mais le monde a découvert une organisation handicapée par son manque de souplesse et de capacité d'adaptation, désorganisée par les sensibilités politiques nationales et donc finalement assez peu efficace sur le terrain. En outre, comme 90% de ses membres sont européens, l'OTAN est alourdie par la complexité de la mosaïque du vieux continent. D'ailleurs, les États-Unis ont, jusqu'à l'avènement de l'administration Obama du moins, choisi de miser sur des coalitions ponctuelles en vue de mener leurs opérations militaires (guerre du Golfe, guerre en Irak, guerre en Afghanistan).

L'alliance est donc encore en phase de redéfinition<sup>13</sup> comme en témoigne le sommet de Lisbonne de novembre 2010. Le point de vue apparemment dominant prône la refondation du lien sécuritaire capable de se projeter sur la scène internationale dans l'optique de contribuer à la stabilité du monde. Le nouveau concept stratégique de l'organisation mise conséquemment sur la constitution d'un vaste réseau de partenariats à l'échelle planétaire. Il propose également de déployer une défense antimissile en vue de protéger ses pays membres et d'ouvrir un nouveau dialogue avec la Russie. Ce programme donne l'impression que la priorité sera désormais de protéger l'Occident et son mode de vie avec la collaboration des pays qui en partagent les valeurs.

Même si elle s'identifie à des origines plus lointaines, l'Organisation des États américains (OÉA) qui lie l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, est un autre fruit de la guerre froide. La Charte de Bogota signée en 1948 poursuivait à l'époque l'objectif clair de résister au communisme que l'exclusion de Cuba en 1962<sup>14</sup> est venue confirmer. Même si l'OÉA a vu le jour en appui sur un discours favorable aux droits de l'homme et à la défense de la démocratie, la thèse selon laquelle sa fonction a été de préserver l'arrière-cour des États-Unis de la menace communiste est largement acceptée. Dès sa fondation, l'organisme a intégré un forum militaire préexistant, le Conseil interaméricain de défense (CID), mis en place pendant la Seconde Guerre mondiale dans l'optique de favoriser une plus grande coopération militaire et d'éloigner les tentations d'épouser la cause des forces de l'Axe (Allemagne, Italie et Japon).

<sup>13</sup> Lire NATO, *NATO 2020 : Assured Security; Dynamic Engagement*, OTAN, mai 2010.

<sup>14</sup> Levée en 2009, mais ignorée par Cuba.

À la fin de la guerre froide, on a tenté de réformer l'organisation. Parmi les plus importants changements il faut signaler la création de la Commission sur la sécurité continentale en 1995, l'élargissement du Traité interaméricain de règlement pacifique (2001), la signature de la Convention interaméricaine contre le terrorisme (2002), la création du Secrétariat pour la sécurité multidimensionnelle (2005) et celle du Secrétariat pour le développement intégral (2005). Les pressions états-uniennes à la suite des attaques terroristes de septembre 2001<sup>15</sup> et l'attitude de Washington à l'égard des régimes de gauche au pouvoir dans divers pays dont le Brésil, le Venezuela, le Pérou et la Bolivie ont heurté plusieurs dirigeants latino-américains. En 2005 le gouvernement américain est même allé jusqu'à soumettre au vote de l'OÉA une proposition d'intervention préventive qui lui aurait permis d'agir contre tout régime jugé non démocratique. Suivra un redéploiement militaire qui amènera les forces armées américaines à installer sept bases militaires en Colombie et à y lancer des actions de lutte contre la drogue au-delà des frontières de ce pays. Cette « ingérence » est presque parvenue à faire l'unanimité contre Washington au point où la survie de l'OÉA est aujourd'hui mise en cause<sup>16</sup>. Il est certain que la cote de l'organisation est au plus bas et les manifestations d'apaisement de l'administration Obama ne sont pas parvenues à modifier cet état de fait<sup>17</sup>. La proposition de 2004 voulant transformer le CID en véritable organisation militaire hémisphérique est devenue difficilement envisageable. Nous sommes donc loin de la vision états-unienne d'une Amérique militairement unifiée<sup>18</sup>. En fait l'incertitude s'est installée et l'OÉA traverse une période dont elle risque de ressortir affaiblie.

La relation entre l'Europe et l'Afrique est plus édifiante. L'adoption d'une stratégie européenne pour l'Afrique en 2005 a été le prélude à un partenariat plus tangible où le Conseil européen s'est engagé à renforcer les liens stratégiques UE-UA:

*« Sans paix, il ne peut y avoir de développement durable. Sans impulsion africaine visant à mettre fin aux conflits africains, il ne peut y avoir de paix durable.(...) L'Europe et l'Afrique sont liées par l'histoire, la géographie et une vision commune d'un avenir pacifique, démocratique et prospère pour l'ensemble de leurs citoyens. »*<sup>19</sup>

On est ici à la recherche d'une architecture de paix et de sécurité qui saura, entre autres, contenir les conflits infraétatiques en Afrique. Dans cet esprit l'Union européenne a accepté d'accorder un soutien financier au déploiement de forces de paix<sup>20</sup>. En principe, cette aide ne peut pas être utilisée pour couvrir des dépenses militaires, ni

---

<sup>15</sup> Anne Duhamel, « Les États-Unis et la sécurité en Amérique latine après le 11 septembre », *Observatoire des Amériques*, novembre 2003.

<sup>16</sup> Jorge G. Castaneda, « Attaques contre l'Organisation des états américains », *Project Syndicate*, 18 mars 2010.

<sup>17</sup> Peter Hakim, « Is Washington Losing Latin America ? », *Foreign Affairs*, février 2006.

<sup>18</sup> Yves Bélanger et Stéphane Roussel, « La sécurité des Amériques; les premiers pas vers une intégration régionale? », *Observatoire des Amériques*, février 2003.

<sup>19</sup> Louis Michel, « L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale », [www.europa-eu-un.org/articles/en/article\\_6900](http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_6900), mai 2010.

<sup>20</sup> Antoinette Delafin, *Union européenne-Union africaine : un dialogue en construction*, Dossier RFI, 5 février 2007.

procéder à l'achat d'armes. Cette approche est une composante du plan d'action 2008-2010 pour le partenariat Afrique-UE, un cadre de coopération plus vaste qui établit clairement, comme cela est le cas sur la plupart des continents, une étroite synergie entre le développement, le commerce et la stabilité sécuritaire. Rappelons que le défi est de taille en Afrique où cohabitent des régimes aux aspirations fort différentes, des systèmes politiques variés et où sont implantés des gouvernements honnis par plusieurs pays occidentaux.

L'axe de coopération intercontinental le plus en vogue au moment où ces lignes sont écrites concerne la relation Sud-Sud soit les rapports entre l'Amérique latine et l'Afrique. Notons que le terme Sud-Sud cherche aussi parfois à mettre en évidence le potentiel de collaboration avec le sous-continent indien. Le forum Amérique du Sud-Afrique (ASA) a donné lieu à deux sommets à ce jour et un troisième est prévu en 2011. Précisons immédiatement que le partenariat naissant poursuit en priorité des objectifs économiques et sociaux. La question sécuritaire y est néanmoins présente<sup>21</sup>. Le dossier a été évoqué en 2009 dans un ordre du jour intégrant des sujets spécifiques tels le trafic d'armes, les armes de destruction massive et la résolution des conflits, mais aussi par l'entremise d'une proposition d'alliance militaire du Sud qui s'inspirerait de l'OTAN. Cette proposition a été introduite par le leader lybien Mouammar Kadhafi et le président Vénézuélien Hugo Chavez, puis reprise par le président brésilien Lula da Silva<sup>22</sup>. Le projet appelé à être débattu en 2011 se structurerait autour d'objectifs de stabilité et d'influence internationale partagés par les pays des deux continents.

Certes, toutes ces démarches visant la mise en place d'alliances continentales ou de collaborations intercontinentales éloignent les pays de la zone atlantique de la tentation du repli sur l'espace national et de l'isolationnisme<sup>23</sup>. En ayant pour dénominateurs communs la promotion d'une gestion collective des crises et conflits elles peuvent également être considérées comme autant de signes favorables à l'apaisement des tensions. Il faut néanmoins reconnaître que la plupart de ces chantiers sécuritaires demeurent fragiles. Même les partenariats clés de la guerre froide, comme l'OTAN ou l'OÉA, en principe mieux outillés pour durer, sont toujours en phase de redéfinition, plus de 20 ans après la chute du mur de Berlin.

On pourrait concevoir qu'une alliance atlantique intégrant les hémisphères Nord et Sud puisse répondre à une certaine logique. Mais pour prendre corps il faudrait qu'elle puisse être fonctionnelle (ce qui n'est pas évident actuellement) et être légitimée par un objectif global. À cet égard on pourrait promouvoir l'idée que la sécurité est un bien commun à protéger<sup>24</sup>. Il reste à voir si cette idée serait apte à rallier des régimes politiques et des cultures aux sensibilités multiples. Quoi qu'il en soit, pour parvenir à

---

<sup>21</sup> Pierre Mbakam Nitcheu, « Que retenir du sommet Amérique latine - Afrique qui s'est tenu au Venezuela en septembre 2009 », [journal du cameroun.com](http://journal.du.cameroun.com), 9 octobre 2009.

<sup>22</sup> « En Amérique latine, Kadhafi est sur tous les fronts », *Jeune Afrique*, 26 septembre, 2009.

<sup>23</sup> Lire Alexandra de Hoop Scheffer, « Alliances militaires et sécurité collective : Contradictions et convergences », dans G. Devin et B. Badie, *Le multilatéralisme, évolutions et tendances*, Paris, La Découverte, 2007.

<sup>24</sup> Alexandra de Hoop Scheffer, « Alliances militaires et sécurité collective ». dans G. Devin et B. Badie, *Le multilatéralisme. Évolutions et tendances*, Paris, La Découverte, 2007.



une quelconque intégration, de grands obstacles devraient être surmontés en commençant par un changement radical de politique aux États-Unis<sup>25</sup> et par une transformation profonde des relations Nord-Sud. Bref, sur le front politique, on ne doit pas minimiser l'existence d'un processus visant à rapprocher les nations, mais celui-ci est manifestement complexe et laborieux.

Quel est le rôle de l'économie de défense dans l'environnement que nous venons de décrire? La seconde partie du présent article tente de dégager des éléments de réponse à cette question qui n'est pas sans intérêt, car l'histoire récente montre que la configuration des bases industrielles de défense peut être un puissant facteur d'intégration<sup>26</sup>.

### **Le marché de défense dans la zone atlantique**

Pour juger de l'effet des alliances militaires sur la dynamique économique en défense nous ne disposons pas de nombreux cas d'étude, du moins en ce qui concerne la période contemporaine. En fait, seules l'OTAN et l'OÉA peuvent servir d'assise à notre analyse. Or ces deux organisations se sont inscrites dans une logique de résistance collective aux forces communistes et c'est pour atteindre un plus haut niveau capacitaire que des efforts ont été déployés. Par exemple, au sein de l'OTAN, plusieurs programmes conjoints ont été mis de l'avant, des normes ont été adoptées, des règles établies en matière de commerce, des objectifs fixés en ce qui a trait aux capacités et au niveau de préparation, de collaboration technologique, etc. Cet environnement programmatique, normatif et réglementaire a fait émerger des collaborations industrielles, tout en créant un marché « captif » pour les fabricants d'équipements<sup>27</sup>.

Néanmoins, l'analyse du tracé suivi par la base industrielle de défense (BID) de l'OTAN permet de constater qu'à la fin de la guerre froide l'industrie était encore essentiellement nationale et souvent intégrée à l'État par la volonté de gouvernements soucieux de préserver leur autonomie en matière d'approvisionnement en armes. Cette inquiétude a contribué à soutenir la production nationale dans les domaines névralgiques comme la fabrication de munitions, d'armes de main, de systèmes d'armement jugés stratégiques ou de services d'entretien. Dans d'autres domaines, surtout là où la demande était trop limitée, plusieurs pays ont opté pour l'importation d'équipement et un système de compensation économique s'est mis en place (partenariats, transferts de technologies, achats de composants nationaux, compensations dans des domaines civils, etc.). Les pays disposant des plus importants marchés intérieurs ou des fabricants les plus compétitifs sur les marchés d'exportation sont donc ceux qui sont parvenus à préserver les capacités nationales les plus diversifiées. Dans tous ces pays, sans exception, des politiques nationales ont veillé à préserver la base de production, à protéger le savoir-

<sup>25</sup> L'administration Obama tente ces années-ci de provoquer un changement de dynamique au sein de la politique américaine. Voir U.S. White House, *National Security Strategy 2010*, Washington, mai 2010.

<sup>26</sup> Amy Butler, « Pentagon Explores Supplier Problems », *Aviation Week*, 23 février 2010.

<sup>27</sup> *Dossier l'industrie d'armement et l'Europe de la défense*, La documentation française, no 2804, avril 2003.

faire, à encadrer les exportations<sup>28</sup> et à contrôler la propriété des fournisseurs stratégiques.

Le potentiel économique et technologique de la plupart des pays d'Amérique latine étant modeste les choses se sont déroulées différemment au sein de l'OÉA. Sauf dans deux cas sur lesquels nous revenons à l'instant, on s'est alimenté au Nord et notamment aux États-Unis. Sous les régimes autoritaires pourtant très portés sur le développement d'institutions militaires fortes, de nouvelles capacités ont vu le jour, mais la domination du Nord s'est maintenue. En fin de compte les pays de l'OTAN ont été les bénéficiaires du marché de défense atlantique créé par les alliances opposées au communisme.

Le Brésil et, dans une moindre mesure, l'Argentine font exception. Les deux pays ont, à partir des années 1960-70, tenté de se doter d'industries nationales en s'appuyant sur des coproductions avec des entreprises du Nord. Plusieurs fabricants de niches y ont vu le jour. Dans le cas de l'Argentine, l'échec de la guerre des Malouines a provoqué des bouleversements politiques suivis de plans budgétaires qui ont ébranlé la base industrielle en défense. Au Brésil, les années 1980 ont vu apparaître quelques fabricants phares (comme Engesa et Avibras) sur la scène internationale<sup>29</sup>. L'Irak étant un important client du Brésil, la fin de son conflit avec l'Iran suivi de la guerre du Golfe ont toutefois provoqué un arrêt brutal des exportations, des faillites retentissantes et une réduction significative du régime de production. À partir des années 1990 l'industrie brésilienne a également eu à composer avec des baisses de revenu à l'échelle nationale. Dans ce contexte difficile, elle est tombée en léthargie<sup>30</sup>.

Il ne fait aucun doute qu'en éloignant les pays membres des fournisseurs communistes soviétiques et chinois, les alliances ont aidé à faire émerger un marché international et donné accès à des opportunités que les fabricants d'armements de l'hémisphère Nord ont mis à profit. Les producteurs d'armes occidentaux se sont parfois livrés une compétition animée, mais cela ne les a pas empêché de construire un réseau techno-industriel fondé sur des collaborations nombreuses. En fait, la base industrielle de défense occidentale est devenue une toile au profil singulier et les firmes formant cette toile se sont partagées un vaste marché d'exportation intégrant les continents du Sud.

La fin de la guerre froide a tout remis en question. En quelques années seulement, les budgets de défense des pays occidentaux ont chuté de façon dramatique. N'étant plus soumis au même niveau d'attente, plusieurs gouvernements ont estimé moins essentiel de préserver leur industrie nationale, souvent très coûteuse au demeurant et un processus de remodelage de l'ensemble de l'économie de défense s'est amorcé (cf. tableau 1).

---

<sup>28</sup> « USA Moves to Improve Arms Export Regulation Process », *Defense Industry Daily*, 25 janvier 2010.

<sup>29</sup> Jean-Paul Hébert, *Brésil : les aléas de la constitution d'une base industrielle de défense*, Rapport de recherche, 2009.

<sup>30</sup> Sam Perlo Freeman, *Offsets and the Development of the Brazilian Arms Industry*, International Conférence on Offsets and International Development, 25-27 septembre 2002.

En Amérique du Nord, le phénomène a essentiellement été le fait de sociétés états-uniennes contraintes de composer avec un marché en forte contraction. Après des dizaines de fusions, fermetures d'usines et autres rationalisations, une nouvelle génération de firmes militaires a pris forme en s'appuyant sur la privatisation des entreprises d'État et des activités de services, sur les programmes d'armement demeurés actifs et les projets de recherche et de développement associés à la nouvelle génération de systèmes d'armes en gestation. Les leaders industriels ont également totalement intégré le marché nord-américain suite à l'abandon par le Canada d'une politique nationale de revitalisation de son industrie à la fin de la guerre froide. Plusieurs nouveaux groupes de défense nord-américains vont également profiter du contexte pour prendre pied sur le continent européen par la voie d'achats de compétiteurs.

En Europe, surgira un modèle d'affaires fondé sur la privatisation des usines gouvernementales ainsi que les alliances/acquisitions d'abord nationales, puis internationales. Des démarches visant l'intégration du marché militaire de pays membres de l'UE (surtout dans les secteurs où le développement de systèmes d'armes est coûteux comme cela est le cas dans le domaine aérospatial ou celui des missiles) et une multiplication des efforts en vue de s'imposer sur les marchés d'exportation donneront naissance à la première génération d'entreprises proprement européennes. Lent et surtout très complexe, ce processus a progressivement fait apparaître des groupes de plus en plus aptes à se projeter sur la scène internationale. De nouvelles directives et une réforme de l'article 296 (devenu 346)<sup>31</sup> du Traité de la Communauté européenne a pour objectif de contribuer prochainement (2011) à leur progression en ouvrant le marché européen plus qu'il ne l'est actuellement<sup>32</sup>. D'ici là, des rapprochements sont à prévoir comme en témoigne le Traité de coopération en matière de défense et de sécurité conclu entre la France et le Royaume-Uni le 2 novembre 2010. Ce dernier accord prévoit notamment la mutualisation des matériels, l'accès aux marchés nationaux de défense et une plus grande coopération industrielle et technologique. En principe l'entente devrait permettre aux fabricants des deux pays de bénéficier d'une position renforcée non seulement sur le marché militaire européen, mais également sur la scène internationale.

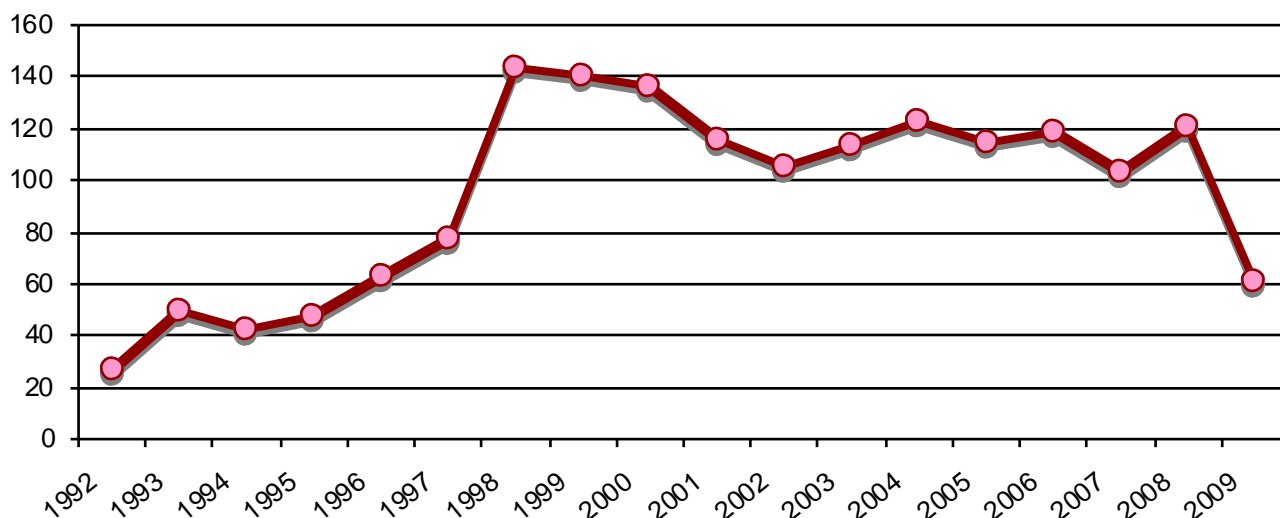
La relance massive des programmes militaires aux États-Unis dans le contexte des événements de 2001, de la guerre en Irak et du conflit en Afghanistan a donné accès à une source d'alimentation inespérée aux nouveaux mégapoles de l'armement et a attiré outre-Atlantique les grands producteurs européens. Comme il est difficile de décrocher un contrat d'importance aux États-Unis sans être implanté sur le territoire, presque tous les acteurs de premier plan européens s'y sont installés (cf. graphique 2).

---

<sup>31</sup> Actuellement, en vertu de cet article 296, les États membres ont la possibilité de déroger aux règles du marché intérieur en matière de marchés publics lorsque cela est nécessaire pour protéger les intérêts essentiels à leur sécurité.

<sup>32</sup> Un marché qui totalise 80 milliards d'Euros en achats dont 30 milliards d'Euros en nouveaux équipements.

**Graphique 1**  
**Achats de firmes américaines du domaine de l'aérospatial et de la défense**



Source : Deloitte, *What's Next for M&A in the A&D Industry*, 2010.

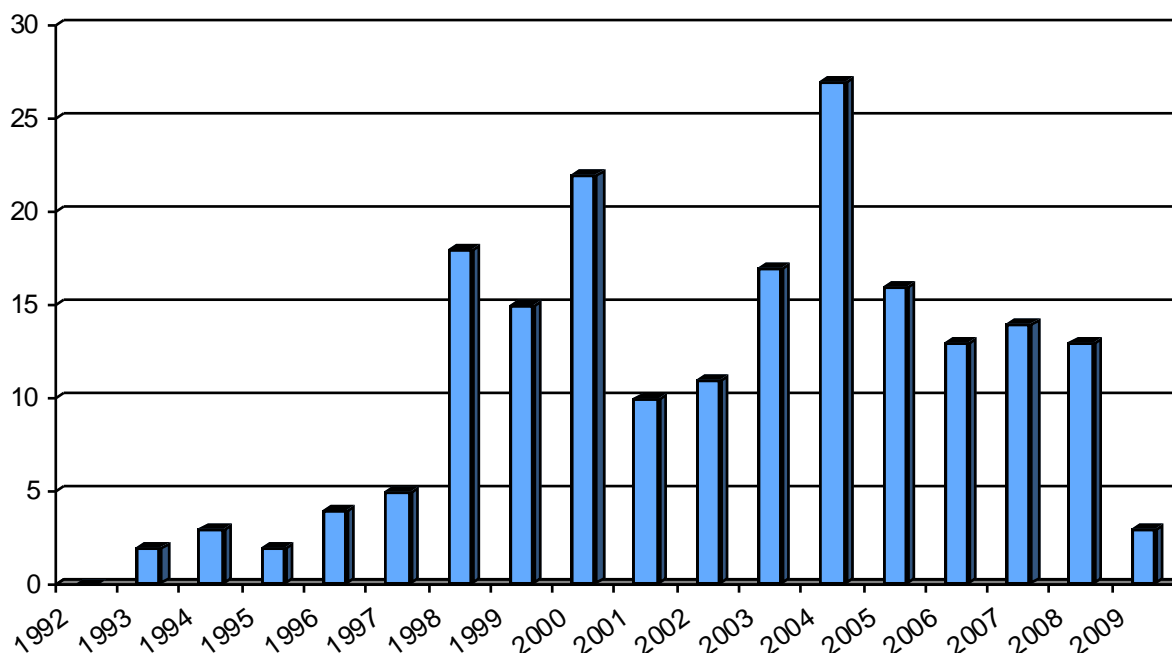
Sans l'existence de l'Alliance atlantique, le processus d'interpénétration des marchés par l'implantation de firmes américaines en Europe et de firmes européennes en Amérique du Nord se serait sans doute heurté à des obstacles insurmontables et n'aurait pas vu le jour<sup>33</sup>. Mais en devenant possibles, les percées transatlantiques ont mis en lien autant les grands donneurs d'ordres que les firmes associées au bassin des sous-assembleurs et fabricants de spécialité<sup>34</sup>. En fait seuls les sous-traitants conservent un profil national, une situation qui est maintenant en train de changer à l'invitation des grands producteurs d'armes et des gouvernements qui cherchent aujourd'hui à construire une base industrielle de défense mieux structurée<sup>35</sup>. Le nouveau mot d'ordre pour les petits fabricants est de s'intégrer à la chaîne de valeur des grands producteurs internationaux.

<sup>33</sup> Lire Guy Anderson, « Trans-Atlantic M&A Slump Belies European Appetite for US Targets », *Jane's Defence Industry*, 20 avril 2010.

<sup>34</sup> Voir *What's Next for M&A in the A&D Industry*, Deloitte, mars 2010.

<sup>35</sup> Sandra I. Erwin, « Pentagon Must Avert Point of Failure in Supplier Base », *NDIA's Business and Technology Magazine*, 2 janvier 2010.

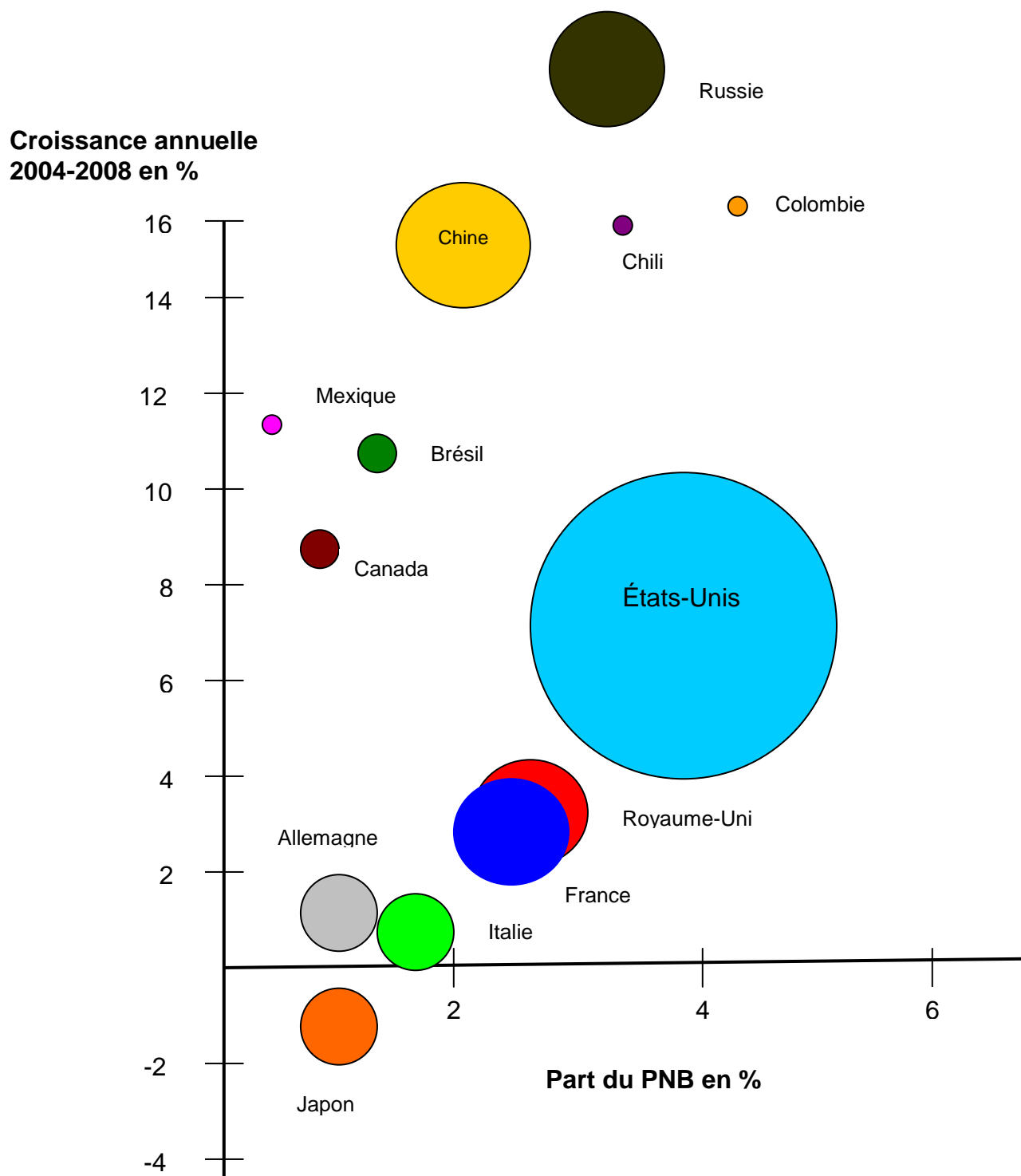
**Graphique 2**  
**Les acquisitions d'entreprises américaines par les firmes européennes du**  
**domaine de l'aérospatial et de la défense**



Source : Deloitte, *What's Next for M&A in the A&D Industry*, 2010.

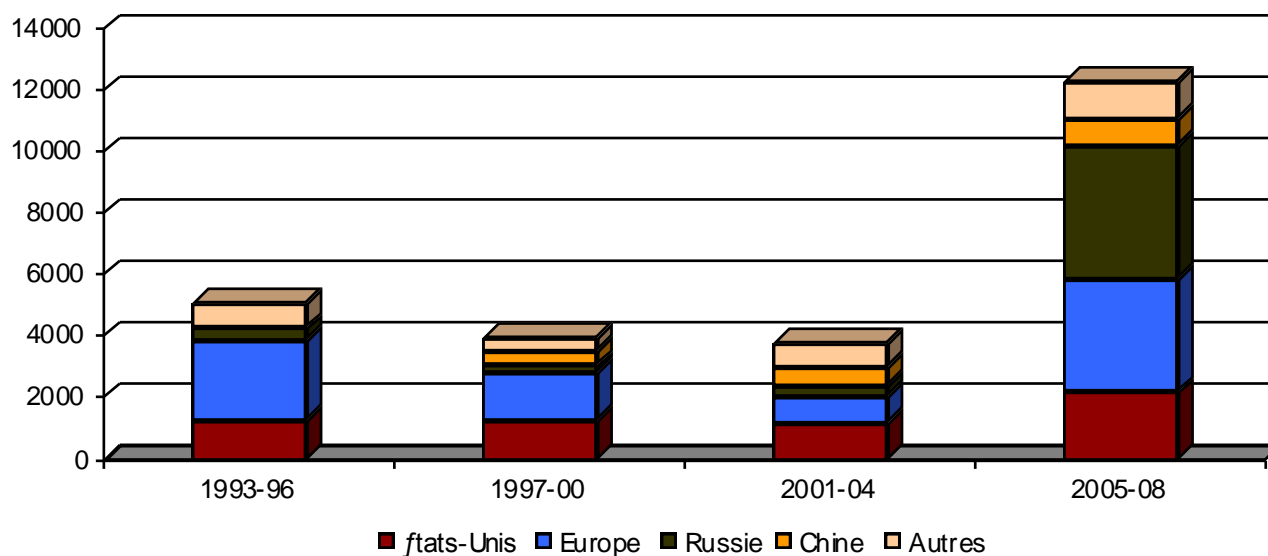
Entre 2000 et 2009, les dépenses militaires sont passées de 24 à 40 milliards de dollars US en Amérique latine et certains pays tels le Brésil, le Mexique et le Chili ont enregistré des taux de croissance annuelle records de leurs dépenses militaires (4% à 6%, voir graphique 3 et 4) et rien n'indique que le phénomène soit appelé à s'interrompre, du moins à court terme. Au Brésil uniquement, un programme d'achat d'équipement de 20 milliards de dollars a été annoncé en 2009. Le processus d'internationalisation des entreprises de défense occidentales ne s'est donc pas limité au front Nord de la zone Atlantique, il s'est propagé au Sud.

**Graphique 3**  
**Les dépenses militaires dans quelques pays, selon la croissance annuelle en**  
**monnaie courante et la part du PNB**



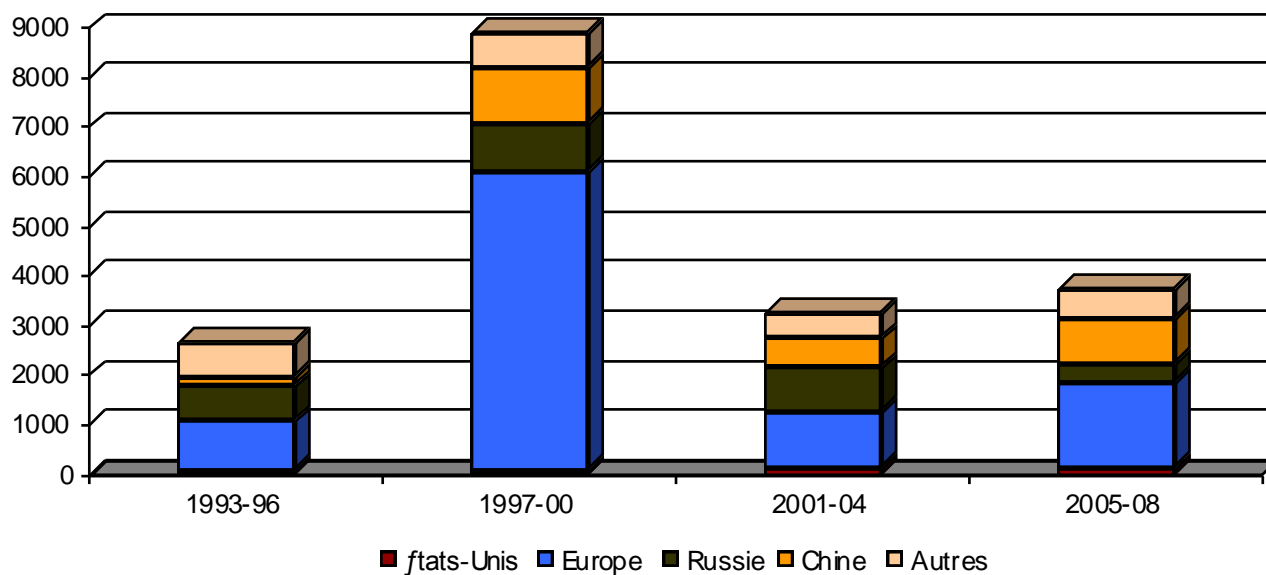
Source : À partir des données du SIPRI.

**Graphique 4**  
**Évolution des ententes sur les transferts d'armes en Amérique latine,**  
**selon la source, 1993-2008**



Source : Richard F. Grimmett, *Conventional Arms Transfers in Developing Nations*, 1994 à 2009.

**Graphique 5**  
**Évolution des ententes sur les transferts d'armes en Afrique,**  
**selon la source, 1993-2008**



Source : Richard F. Grimmett, *Conventional Arms Transfers in Developing Nations*, 1994 à 2009

En effet, misant sur les liens d'affaires déjà établis avec l'Amérique latine tous les géants industriels en défense se sont rués sur ce continent pour y vendre équipements et technologies. Evidemment leurs clients du Sud ont posé des exigences en matière de contreparties économiques (offsets). Mais dans la logique de déploiement international, le transfert de responsabilité de production est apparu comme un apport positif car les usines des pays en développement peuvent réaliser des composants et équipements à bas coût tout en devenant des clients à fort potentiel. Plusieurs mégapôles de l'armement se sont donc dotés de filiales dans différents pays de la région tels l'Argentine, le Chili et le Brésil.

L'industrie de défense sortira profondément transformée de ce processus car les fabricants d'équipements militaires seront plus intégrés à l'échelle atlantique et la part du contenu des armes occidentales produites dans les pays à bas coût grimpera. Il est également probable que de nouveaux fabricants issus du Sud parviendront à se projeter sur la scène internationale. Il faut maintenant se demander comment sera encadré ce phénomène. Sera-t-il tributaire des systèmes de contrôles nationaux actuels? Dépendra-t-il de l'ONU qui n'a pas été très convaincante dans ce domaine jusqu'à maintenant? Ou s'inscrira-t-il dans de nouvelles logiques réglementaires? Pour l'instant l'absence de règles claires n'empêche pas la signature d'ententes avec les pays latino-américains les plus affamés de technologies militaires comme le Brésil, la Colombie et le Chili.

Cet environnement plait à une industrie qui n'aspire au fond qu'à dépasser son niveau d'internationalisation actuel pour se transformer en véritable entreprise mondiale<sup>36</sup> comme le sont par exemple les firmes de fabrication d'équipement électronique civil, les conglomerats de la chimie ou les méga-groupes qui contrôlent le secteur pharmaceutique. Les industriels de défense vont continuer de revendiquer un accès plus libéral au marché d'exportation en même temps qu'une marge de manœuvre apte à leur permettre d'intégrer avec un minimum de contraintes les pôles manufacturiers du Sud ou d'Asie les plus dynamiques<sup>37</sup>.

Quoi qu'il en soit, le décalage entre le processus de partenariat politique dont nous avons fait état dans la première partie du texte et le cheminement vers une intégration du marché militaire et de l'industrie qui l'alimente, au demeurant nettement plus concluant, devrait être un sujet de préoccupation. Soyons clair rien ne laisse présager actuellement que les institutions politiques seront en mesure de suivre le rythme d'intégration que l'industrie est en voie d'imposer. Déjà, nous ne sommes pas convaincus que les pays d'origine des grands fabricants d'armes parviennent à contrôler efficacement leur propre commerce militaire. Les projets de défense sont devenus si complexes et impliquent un tel nombre de collaborations étrangères qu'il est très improbable que les autorités nationales disposent des connaissances et de l'autorité requise pour éviter de nourrir la dissémination du savoir-faire militaire et la prolifération

---

<sup>36</sup> Guy Anderson et al., « Primes Return to Cash Deployment to Fuel Growth », *Jane's Defence Weekly*, 12 avril 2010.

<sup>37</sup> Pour une description de l'industrie, voir *Les industries mondiales de la défense et leurs perspectives*, Eurostaf, décembre 2009.



des armes. S'il faut s'en remettre à l'éthique et à la réforme des règles de gouvernance des gestionnaires de ces grands conglomérats privés que sont devenus les producteurs d'armes pour éviter les dérapages, des surprises pourraient surgir. Il est donc impérieux de se pencher sur ce dossier beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant car d'importants enjeux sont en cause.